

BUDGET PRINCIPAL - NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 janvier 2025. Il a été établi avec la volonté de :

- ⇒ Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ⇒ Maîtriser l'endettement de la Ville en ne contractant pas un nouvel emprunt.

Le BP 2025 a été construit au regard des éléments suivants :

- ⇒ Sur le plan international, un contexte de tension géopolitique et économique
- ⇒ Sur le plan national,
 - Une inflation prévue à 1.7 % en 2025
 - Pour l'année 2025, les dotations et compensations seront figées au niveau de 2024.
 - Le taux du FCTVA passe de 16,404 % à 14 850 % à partir du 1er janvier 2025 et les dépenses d'entretien des bâtiments et voirie (en fonctionnement) ne seront plus prises en compte
 - Augmentation de 4 points du taux de cotisations CNRACL
 - Diminution des crédits du fonds vert (de 2,5 à 1 Md€ en 2025) mais maintien des enveloppes DSIL et DETR au niveau de 2024.
 - Report de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
 - Remplacement de la CVAE progressivement par une fraction de TVA perçue par l'État
 - Report de la suppression définitive de la CVAE avec un taux d'imposition maintenu à 0,28 % pour 2025-2027. La CVAE sera totalement supprimée en 2030
 - Stabilisation en valeur des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE
 - Stagnation de la DGF et dotation de péréquation des collectivités du bloc communal (sauf pour les 450 collectivités ponctionnées)
 - Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 : 2 % (prévisions)

Le projet de budget primitif 2025 s'élève, après intégration des résultats budgétaires et des restes à réaliser de l'exercice précédent, à la somme de **6 384 618.31 €** en dépenses et de **7 754 881.02 €** en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 431 121,00	2 161 789,31
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	11 636,00	490 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 209 032,31	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 651 789,31	2 651 789,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 984 829,00	3 984 829,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 146 481,40
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 984 829,00	5 131 310,40
	TOTAL DU BUDGET (4)	6 636 618,31	7 783 099,71

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dépenses de fonctionnement

		BP 2024+ DM + RAR N-1	REALISE 2024	BP 2025	CA 2024 // BP 2025
11	Charges à caractère général	1 292 300	1 051 916.90	1 118 203	+ 6.3 %
12	Charges de personnel, frais assimilés	2 009 000	1 935 759.70	2 053 337	+ 6.07 %
65	Autres charges de gestion courante	348 511	290 366.11	345 057	+ 22.28 %
66	Charges financières	110 000	90 756.16	85 000	- 6.34 %
67	Charges exceptionnelles	8 500	1 102.40	2 000	+ 81.49 %
	Total des dépenses réelles de fct	3 768 311	3 369 901.27	3 571 760	+ 5.99 %

011 – Dépenses à caractère général : + 6.30 %

Les dépenses à caractère général passent de 1 051 917 € en 2024 à 1 118 203 € en 2025 soit une augmentation d'un peu plus de 66 000 € pour prendre en compte l'augmentation des crédits aux comptes suivants :

- compte 60613 – chauffage urbain : Il est proposé d'augmenter d'environ 12 % les crédits pour prendre en compte l'évolution des tarifs en 2025 et le retard de facturation d'un bâtiment.
- compte 60632 - fourniture de petit équipement : augmentation de 25 % des crédits prenant en compte la vétusté de certains équipements et véhicules (fourniture mécanique) aux espaces verts, les dépenses de restauration des chalets pour 5 900 €.
- compte 60633 - fourniture de voirie : augmentation de 30 % des crédits : + 7 000 €
- compte 611 – contrats de prestations de services : augmentation de 70 % des crédits passant de 76 431 € en 2024 à 130 000 € proposé au budget 2025 prenant en compte le chantier des collections et bilan sanitaire préparatoire à la restructuration du musée Percheron (45 000 € TTC), l'entretien de l'Eglise Notre Dame, l'augmentation du nombre de passages de la balayeuse.
- Compte 61358 - Autres : concerne les locations : conteneurs, benne, copieurs et décors de Noël prévu en augmentation pour Noël 2025.

61551 – entretien matériel roulant : en hausse de 16 % compte tenu du parc vieillissant

6161 – Les Assurances bâtiments et véhicules ont augmenté de près de 20 % pour l'année 2025. (38 781 € en 2024 et 46 353 € en 2025).

Parmi les baisses prévisionnelles :

Le compte 60612- Electricité – La facturation par le fournisseur étant à peu près rentrée dans l'ordre, les montants de l'année précédente sont revus à la baisse pour le budget 2025 malgré la fin du bouclier tarifaire et l'augmentation du taux d'accise au 1^{er} février 2025. Il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de 170 000 € (contre 197 000 € en 2024).

Le compte 6232 – fête et cérémonies : baisse des crédits passant de 47 639 € en 2024 à 40 000 € en 2025.

012 – Charges de personnel : + 6.07 % (participation employeur protection sociale, recrutements ST, recrutement chargé de recollement 5 mois (subvention de 50% DRAC), GVT, assurance statutaire en forte augmentation + 18%).

65 – Autres charges de gestion courante :

+ 22.28 % entre 2024 et 2025 mais en réalité ces dépenses sont stables. La différence s'explique par une mauvaise imputation de charges plus le report de paiement du dernier trimestre de loyers de la gendarmerie sur 2025.

Reconduction de l'enveloppe de 100 000 € pour les subventions aux associations.

Subvention au syndicat Mixte de la Gendarmerie arrêté à 97 000 € (pour financer 50% du déficit, les 50% restant sont financés par le Département).

Les indemnités aux élus et cotisations : 135 524.84 €

Chapitre 66 - Charges financières : 85 000 €

Recettes de fonctionnement

- ⇒ Produits des services, redevances : montant 2024 reconduit en 2025
- ⇒ IDL et DGF : montant 2024 reconduit en 2025.

		BP 2024+ DM + RAR N-1	REALISE 2024	BP 2025	CA 2024 // BP2025
70	Produits services, domaines et ventes div	238 000	291 999.79	270 800	- 7.26 %
73	Impôts et taxes	205 000	210 610.94	193 000	- 8.36 %
731		1 479 000	1 498 291.77	1 506 000	+0.5 %
74	Dotations et participations	1 646 000	1 789 309.37	1 803 032	+ 0.77 %
75	Autres produits de gestion courante	80 000	139 257.10	86 000	- 38.24 %
Total des recettes réelles de fct		3648000	3 929 468.97	3 858 832	- 1.8 %

Les recettes réelles prévisionnelles sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 70 - produits du domaine et des services : 270 800 €

Les montants sont reconduits (participation des familles pour la cantine : 85 000 €, remboursement de la mise à disposition des ST à la CDC : 60 000 €) à l'exception du compte 70321- produit des permissions de voirie qui a connu une forte augmentation en 2024 (26 000 €).

Les Impôts et taxes (Chap 73 et 731) représentent le 2^{ème} poste de recettes après les dotations et participations.

Depuis l'exercice 2024, la fiscalité locale est fléchée au Chapitre 731.

Le Chapitre 73 - Impôts et taxes : 193 000 €

Le chapitre comprend le FPIC, le FDMTO et la fraction compensatoire de la CVAE.

Les prévisions sont en baisse s'agissant du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. En effet, après avoir observé une évolution positive entre 2018 et 2022, celui-ci est en baisse depuis l'exercice 2023 s'expliquant par la dégradation de la conjoncture immobilière de ces derniers mois, le montant prévisionnel pour le budget 2025 poursuit une tendance baissière pour une prévision de – 10 % soit 77 000 € en 2025.

Chap 731 – Fiscalité Locale : 1 506 000 €

L'évolution du montant prévisionnel des IDL est basé sur le seul dynamisme des bases fiscales (+1.7%).

En effet, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux appliqués en 2024 en 2025 :

Taxe foncière bâti : 38.44 %

Taxe foncière non bâti : 25.51 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 10.13 %

La hausse de l'accise sur l'électricité à compter du 1^{er} février 2025 devrait engendrer une hausse de recettes estimée à 10 % soit 110 000 € en 2025.

Le montant de la Tascom est reconduit.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 803 032 €

Le chapitre 74 représente le 1^{er} poste de recettes. Ce chapitre comprend principalement :

- La Dotation Globale de Fonctionnement. Les montants notifiés en N-1 sont repris pour construire le Budget prévisionnel 2025.
- Les compensations fiscales correspondent à ce qui est versé par l'Etat en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur. Pour le Budget 2025, le produit est reconduit à l'identique de 2024.
- Le montant prévisionnel des dotations de l'Etat (pour le financement des postes des agents Espace France Services et PVD et la mise en œuvre de la tarification sociale des cantines) et des participations des communes au titre de la cantine est reconduit en 2025.
- Les autres participations de l'Etat : la dotation biodiversité reconduite pour le même montant, la dotation des titres sécurisés, les participations de l'Etat reconduites. Il s'agit du FNADT pour l'Espace France Service, la tarification sociale des cantines.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 86 000 € correspond au montant des revenus des immeubles.

Recettes d'investissement

	BP 2024 + DM	REALISE 2024	RAR	BP 2025
13 Subventions d'investissement	1 000 000,00	295 169,34	490 000	1 415 612,00
16 Emprunts et dettes assimilées				0,00
Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	295 169,34	490 000	1 415 612,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	653 000,00	771 335,53		174 177,31
10222 FCTVA	250 000,00	367 619,46		171 781,31
10226 Taxe d'aménagement	3 000,00	3 716,07		2 396,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00		
24 Produits de cessions				
Total des recettes financières	653 000,00	771 335,53		174 177,31
Total des recettes réelles	1 653 000,00	1 066 504,87		1 589 789,31
21 Virement de la section de fonctionnement	27 701,00			
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 000,00	284 428,23		320 000,00
41 Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre	312 701,00	284 428,23		320 000,00
Total des recettes d'investissement	1 965 701,00	1 350 933,10	490 000	1 909 789,31
Solde d'exécution reporté		R001 : 404 593,95		

Ces recettes prévisionnelles sont constituées des ressources propres, des recettes liées aux opérations d'investissement et des recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement).

- Affectation du résultat proposé pour l'exercice 2025 : **223 781,31 €**
- Le FCTVA : 200 000 €

Dès le 1er janvier 2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 %, et il est mis fin à l'éligibilité des « dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux » afin de « recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement ».

- Les subventions prévues en 2025 s'élèvent à **1 415 612 €**
- La taxe d'aménagement : 2 396 €

Dépenses d'investissement

	BP 2024 + DM	REALISE 2024	RAR	BP 2025
Total des dépenses d'équipement	1 902 593,55	1 516 559,22	11 636,00	2 083 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves				
16 Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	430 299,14		330 000,00
Total des dépenses financières	450 000,00	430 299,14	0,00	330 000,00
Total des dépenses réelles	2 352 593,55	1 946 858,36	11 636,00	2 413 000,00
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 701,00	17 701,00		18 121,00
41 Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre	17 701,00	17 701,00		18 121,00
Total des dépenses d'investissement	2 370 294,55	1 964 559,36	11 636,00	2 431 121,00
Solde d'exécution reporté				D001 : 209 032,31

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à **330 000 €**.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice sont proposées à **2 161 000 €**.

Les crédits inscrits pour les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 831 000 €**. On retrouve des dépenses prévisionnelles relatives à la gestion du patrimoine de la commune (réseaux, bâtiments), à la réalisation de projets d'équipements sportifs), aux opérations préalables à réaliser avant travaux.

Opérations d'équipement 2025

		BP2024 + DM	CA 2024	RAR	BP 2025
155	MATERIEL SERVICES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	37 286	29 365,85		37 000
162	VEHICULES	30 000	18 435,26		35 000
301	BASSIN DU TUILOT	30 000	25 103,75		
330	CIMETIERE	1 600			25 000
331	MOBILIER URBAIN	10 000	6 288,48		50 000
388	TRIBUNES de L'HIPPODROME				30 000
413	BATIMENTS DIVERS	19 448,55			30 000
426	TRAVAUX EGLISE ND	130 000	128 363,02	1 636,00	65 000
486	ECLAIRAGE PUBLIC LED	0	0		50 000
496	TRAVAUX COURTS DE TENNIS	100 400	100 265,98		
505	MAISON DES SERVICES PUBLICS	15 000	11 589,79		
509	VIDEOPROTECTION				200 000
513	ECLAIRAGE TERRAIN FOOT	0	0		40 000
516	EGLISE DE LOISE	6 000	5 910,00		
520	VOIRIE RESEAUX CHARTRAGE	50 000	50 000,00		
537	VOIRIE ET RESEAUX	171 297	140 174,38		200 000
540	REAMENAGEMENT SEGPA	153 762	150 574,93		
541	ACQUISITIONS	26 400	26 382,49		
544	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE L'HIPPODROME	6 000	5 940,00		
546	MARCHE COUVERT	806 400	776 585,66	10 000,00	
547	AMENAGEMENT AVENUE DE LA GARE	15 000	3 625,20		
549	AMENAGEMENT EXTERIEUR SEGPA	20 000	3 324,00		40 000
550	AMENAGEMENT LOTISSEMENT CROIX DE SON	20 000	942,00		50 000
551	PADEL	50 000			630 000
552	FOOT 5	90 000			148 000
553	SALLE DE TENNIS DE TABLE	20 000			350 000
554	ANCIEN TRIBUNAL - LOCAL ARCHIVES	35 000	24 154,43		5 000
555	ANCIEN TRIBUNAL - BATIMENT	5 000			
556	PLAN VELO	24 000	9 534,00		18 000
557	ETUDE RESEAU DE CHALEUR	30 000			30 000
558	AMENAGEMENT PLACE DU GENERAL DE GAULLE	0	0		50 000
	TOTAL	1 902 593,55	1 516 559,22	11 636,00	2 083 000

Etat de la dette

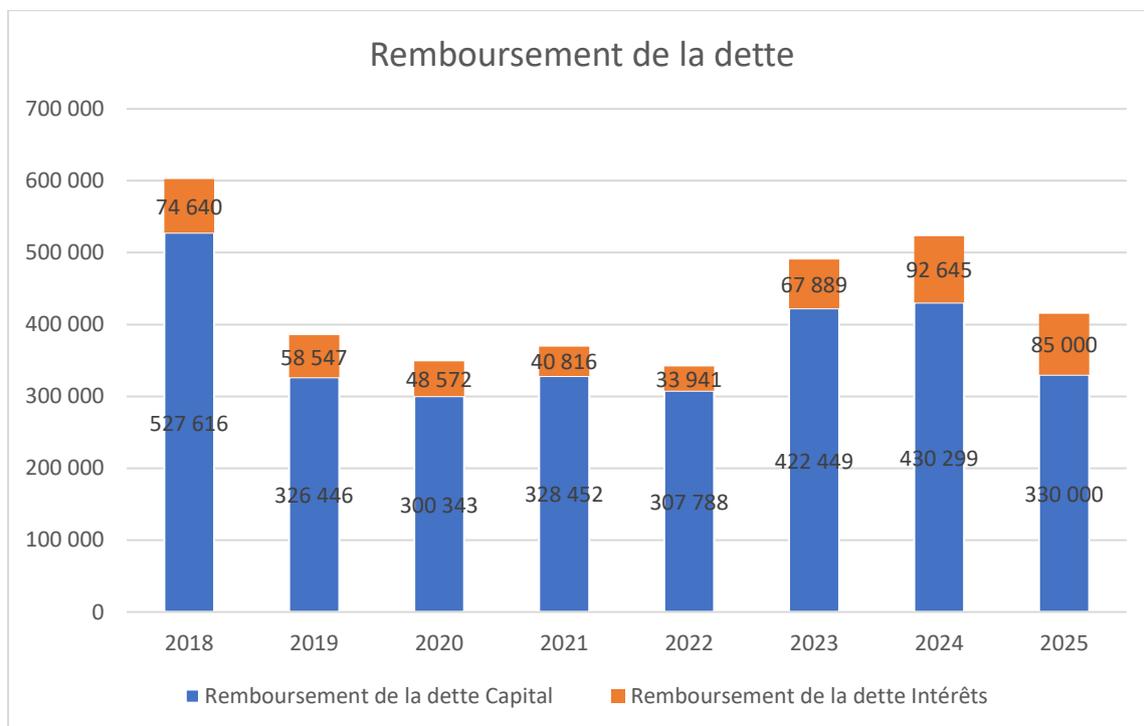
On recense 9 emprunts à taux fixe en 2024 dont un qui est arrivé à terme en fin d'année et deux qui arriveront à terme en 2025. Les derniers emprunts ont été contractés en 2020 pour 300 000 €, en 2022 pour 800 000 € et en 2023 pour 2 000 0000 € pour le financement des travaux de la mairie, de l'ancien collège et du marché couvert.

L'amortissement de la dette s'étend jusqu'en 2038.

Capital restant dû : 3 040 338,78 €

Annuités de l'exercice 2025 : 330 000 €

Montant des intérêts pour l'exercice 2025 : 85 000 €



Au 01/01/2025

- ⇒ Capacité de désendettement : 10.59 années
- ⇒ Encours de la dette par habitants : 739 €